



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Suite à la réunion du comité syndical du 28 Août 2023 à 18h30 où le quorum n'était pas atteint, Monsieur le Président a convoqué de nouveau les membres du syndicat le soir même, soit le 28 Août 2023 pour une réunion fixée au Vendredi 1^{er} Septembre à 18h30, selon l'article L2121-17 du CGCT.

Le Vendredi 1^{er} septembre 2023, à 18h30, le comité syndical, sur convocation adressée par le Président le 28 Août 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, préside la séance.

Présents :

Monsieur Guillaume CHEVALIER « Président », Messieurs Gilles FEVRE et Jean-Philippe COURCELLE.

Absent excusé : Monsieur Philippe JATHAN « vice-président » qui donne pouvoir à Marie-Christine SCHWAB, Madame Marie-Christine SCHWAB qui donne pouvoir à Monsieur Guillaume CHEVALIER et Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Mars 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 28 Mars 2023, a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations :

Le comité syndical a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2023-09

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Président et Vice-Président

Le comité syndical a décidé, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 de :



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président et du vice-président comme suit :
 - ✓ L'indemnité du président sera égale à 100 % de l'indemnité de fonction maximum légale prévue pour un président de syndicat intercommunal dont la population se situe entre 1000 et 3 499 habitants, soit 12.20 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique territoriale,
 - ✓ L'indemnité du vice-président sera égale à 100 % de l'indemnité de fonction maximum légale prévue pour un président de syndicat intercommunal dont la population se situe entre 1000 et 3 499 habitants, soit 4.65 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique territoriale,Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de la fonction publique territoriale.
- D'inscrire les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction au chapitre 65 du budget syndical.
- De prendre acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-10	Modification des statuts du syndicat
------------------	---

Le comité syndical a décidé de :

- D'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Brinon-Clémont, tels qu'annexés à la présente délibération.
- De notifier la présente délibération et les statuts modifiés aux maires de chacune des communes membres du syndicat, soit Brinon-sur-Sauldre et Clémont. Les conseils municipaux disposant d'un délai de 3 mois à compter de cette notification, pour se prononcer sur les modifications proposées, à défaut d'avis dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.
- De demander à Monsieur le Préfet du Cher, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-11	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable 2022
------------------	---

Le comité syndical a décidé de :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2022.
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022.
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.
- De charger Monsieur le Président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



N°2023-12	Travaux d'extension du réseau d'eau potable
------------------	--

Le comité syndical a décidé de :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Président pour l'extension du réseau d'eau potable Route d'Isdes au lieu-dit Valère à Brinon-sur-Sauldre,
- D'accepter le devis de l'entreprise Véolia Eau pour un montant de 25 650 € HT soit 30 780 € TTC pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable,
- D'autoriser Monsieur le Président à rédiger et signer une convention avec les propriétaires riverains souhaitant se raccorder,
- D'accepter la proposition de Monsieur le Président pour une participation financière des riverains à hauteur de 7 000 € TTC par raccordement durant les travaux, puis à 14 000 € TTC ultérieurement,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 19h15.

Date d'affichage en mairie : 4 Septembre 2023.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 4 Septembre 2023.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables dans les deux mairies, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Guillaume CHEVALIER	 Syndicat Intercommunal D'Adduction en Eau Potable Brinon - Clemon Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre 6 route de Chaon 18410 Brinon-sur-Sauldre
Secrétaire de la Séance : M. Jean-Philippe COURCELLE	